



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**

communions luthérienne et réformée

BENIR

Lettre d'informations de l'Eglise protestante de Chaumont et environs

Hors série Juillet 2015

Lors du synode national le 18 mai à Sète, l'Eglise protestante unie de France a adopté une décision portant sur la **bénédition**. Cette décision n'a pas manqué de susciter de nombreuses réactions.

Dans ce Lien hors série nous souhaitons vous

Le Lien
Eglise Protestante Unie de France
7, rue du Temple
F-52000 Chaumont

proposer le texte intégral de la décision à retrouver dans les pages centrales, ainsi qu'une déclaration du conseil presbytéral de la paroisse de Chaumont Sud Haute-Marne (page 1) et une lettre qu'Eric Perrier, pasteur de l'EPM souhaite partager avec vous (page 4).

Déclaration de l'Église protestante unie de Chaumont

Lors de sa séance de travail du 4 juillet 2015, le conseil presbytéral de l'Eglise protestante de Chaumont a consacré une partie de la réunion à un échange sur

la décision du synode national de l'Église protestante unie de France concernant la possibilité de bénédiction des couples mariés de même sexe.

Lors d'un tour de table respectant la différence des points de vue, chaque conseiller a pu dire comment il recevait cette décision. Les approches des uns et des autres sont en effet différentes et nuancées

- Certains sont dubitatifs et ont été surpris par une décision prise si vite ;
- ils auraient aimé que l'Eglise approfondisse la réflexion théologique et biblique sur la bénédiction et sur le couple ;
- d'autres souhaitent mettre en garde l'Eglise contre la tentation de se conformer aux idées en vogue ;
- d'autres se réjouissent de cette possibilité ouverte, mais non imposée.

Globalement, le conseil est reconnaissant au Synode de permettre dans notre Église la pluralité des points de vue, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres. La diversité est une richesse de notre Église qui doit être respectée.

Le conseil de l'Eglise protestante de Chaumont affirme sa volonté d'accueillir fraternellement et inconditionnellement les personnes homosexuelles

Cependant, soucieux de cheminer avec l'ensemble des frères et soeurs de notre paroisse, et parce que le souci d'unité et de fraternité est plus important que les points de vue personnels, le conseil juge bon de ne pas prendre de décision pour l'instant et se propose, comme le recommande le synode, de reposer et de repenser la question le jour où un couple de même sexe ferait cette demande à l'Eglise de Chaumont.

Bénir

Témoins de l'Évangile dans l'accompagnement des personnes et des couples Décision adoptée par le Synode national Le Lazaret (Sète), le 17 mai 2015

0.1. Comment accompagner nos contemporains au plus près de leurs existences, dans leurs joies et dans leurs peines, dans les chemins qu'ils choisissent et ceux qu'ils subissent, dans leurs alliances et leurs séparations, pour leur permettre d'entendre une bonne nouvelle qui donne sens et saveur à leur vie tout entière ? Cette question que l'Église évangélique luthérienne de France et l'Église réformée de France ont déjà abordée lors de nombreux synodes depuis une vingtaine d'années s'inscrit dans la volonté de l'Église protestante unie de France d'honorer sa vocation à témoigner de l'Évangile.

0.2. Dans la société actuelle qui est plus sensible à ce qui est donné à voir qu'à ce qui est donné à entendre, le « geste-parole » de bénédiction constitue une façon très précieuse de partager quelque chose du Dieu de Jésus-Christ qui veut du bien pour chacun de nous.

1. Bénir : un don à recevoir, une richesse à partager

1.1. Nous trouvons la source de notre joie dans le « oui » premier que le Dieu de grâce pose sur nous en Jésus-Christ et que l'Esprit saint nous permet d'accueillir. Telle est la bénédiction qui fonde nos existences.

1.2. Partager cette joie en étant à notre tour porteurs de bénédiction pour les femmes et les hommes d'aujourd'hui, telle est notre vocation. L'Église protestante unie de France reçoit avec humilité et confiance cette mission d'être témoin de l'Évangile dans l'accompagnement des personnes et des couples. L'accueil de toutes celles et tous ceux qui s'adressent à elle et les gestes de bénédiction qu'elle peut offrir de la part de Dieu, sont autant de façons de dire la bonne nouvelle de son amour premier et de relayer son appel à vivre en relation avec lui.

1.3. « Bénissez, car c'est à cela que vous avez été appelés, afin d'hériter la bénédiction » (1Pierre 3, 9) : cette exhortation de l'épître de Pierre nous rappelle que bénir est source de bénédiction pour celui qui reçoit comme pour celui qui donne !

1.4. L'Église protestante unie de France, qui vit et invite à vivre de cette bénédiction, se veut attentive aux aspirations de ses contemporains, tout en restant vigilante et critique. Sans figer les Écritures dans la lettre d'une loi immuable, elle entend être fidèle à l'Évangile de Jésus-Christ et à son exigence, fondement de sa foi et de son espérance.

2. La bénédiction : accueil gratuit de Dieu, promesse de sa présence et appel à vivre de l'Évangile

2.1. En nous redisant l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ, la grâce de Dieu signifiée par la bénédiction nous décentre de nous-mêmes et nous libère de tout souci d'autojustification. Elle nous appelle à laisser cet amour transformer nos vies pour les mettre au diapason de l'Évangile. Ainsi, selon les textes bibliques, la bénédiction est à la fois accueil, promesse et envoi ; ne retenir qu'un seul des trois pôles ne rendrait pas compte du mouvement même de la bénédiction.

2.2. Bénir, c'est offrir un signe et une parole qui disent l'amour de Dieu et sa présence ; ce n'est pas faire un acte magique qui contraindrait Dieu à nous être favorable ; ce n'est pas non plus signifier qu'il approuverait nos projets. Puisqu'elle renvoie à celui qui fait toutes choses nouvelles, puisqu'elle suscite la confiance en lui, la bénédiction est vraiment source de paix et d'espérance, elle ouvre l'avenir et oriente une dynamique de vie renouvelée.

2.3. Être béni est un cadeau qui nous est offert par grâce, à recevoir dans la foi ; c'est un appel à accueillir les joies de la vie avec gratitude et un appui pour assumer nos difficultés avec courage et confiance.

2.4. Car la bénédiction atteste la présence de Dieu auprès de nous dans nos échecs comme dans nos succès, dans nos marches assurées comme dans nos errances. Elle ne nous dispense ni des incertitudes de la vie humaine, ni des risques de nos projets, ni de nos responsabilités, mais soutient notre confiance en la bienveillance de Dieu.

3. Cheminer ensemble

3.1. Sur la base de cette compréhension de la bénédiction, le Synode national appelle donc les fidèles, les paroisses et Églises locales, à accueillir pour eux-mêmes ce don de Dieu et à poursuivre la réflexion sur leurs propres pratiques de bénédiction.

3.2. L'Église protestante unie de France confesse que la communion de l'Église est don de Dieu, toujours à accueillir. Elle entend traduire ce don en marchant dans la communion fraternelle telle qu'en témoignent les Écritures. Il ne s'agit ni de confondre la légitime diversité avec une juxtaposition de convictions et de pratiques individuelles (simple pluralité), ni d'assimiler l'unité de l'Église avec l'imposition

à tous d'une conviction et d'une pratique uniques (uniformité). La communion fraternelle est une manière de vivre ensemble en Église, en valorisant nos différences par l'intérêt que nous leur portons, dans la confiance et la gratitude d'être frères et soeurs, enfants divers d'un même Père céleste. Ainsi, ouvrir un chemin ensemble, c'est considérer précisément comme une bénédiction le fait que Dieu nous parle aussi à travers nos différences.

- 3.3. La communion fraternelle se construit en particulier dans la lecture partagée des textes bibliques. La diversité de nos interprétations nourrit et enrichit notre foi quand celles-ci se fondent sur la conviction commune que Jésus-Christ est le Seigneur.
- 3.4. Dans cet esprit, le Synode se réjouit que des questions concrètes, parfois sensibles, concernant la bénédiction des personnes et des couples aient pu être travaillées et débattues dans les Églises locales et les Synodes régionaux. Il n'éprouve pas le besoin d'uniformiser les pratiques de bénédiction, mais appelle les Églises locales et paroisses à accueillir les différences comme une interpellation et une richesse tout en poursuivant le dialogue en leur sein et entre elles, dans la communion fraternelle.
- 3.5. De la même manière, le Synode est convaincu que cette communion fraternelle doit être vécue dans le dialogue avec les autres Églises, notamment au sein de la Fédération protestante de France. Elle repose sur notre commun enracinement en Jésus-Christ, notre Seigneur et Sauveur, par-delà les pratiques différenciées dans l'accueil et l'accompagnement des personnes et des couples.

4. Bénir en Eglise

- 4.1. Attentif au désir de beaucoup de nos contemporains que leur soit manifestée la bienveillance inconditionnelle de Dieu dans le concret de leurs existences, dans leurs épreuves et leurs joies, le Synode invite les paroisses et Églises locales et les ministres à exercer pleinement leur responsabilité pastorale à leur égard,
- en accueillant avec bienveillance et sérieux les personnes et les couples qui, dans leur grande diversité, s'adressent à eux, parce qu'ils veulent placer leur existence devant le Dieu de Jésus-Christ,
 - en les accompagnant dans leurs efforts pour discerner le projet que Dieu a pour eux,
 - et en explorant les voies possibles pour leur signifier en Église la bénédiction de Dieu.
- 4.2. Les paroisses et Églises locales ont particulièrement réfléchi à la demande formulée par un certain nombre de couples de même sexe, membres de notre Eglise, qu'une bénédiction soit prononcée sur eux à l'occasion de leur mariage civil.
- 4.2.1. Le Synode prend acte des positions diverses qui se sont fait entendre à ce propos au sein de l'Eglise protestante unie au cours de la démarche synodale – comme il en existe d'ailleurs dans d'autres Églises. Il affirme que ces différences ne sauraient remettre en cause la communion fraternelle, fondée en Jésus-Christ et non dans l'unanimité de nos convictions.
- Nous lisons tous dans les Écritures la joie d'un engagement à vivre un amour respectueux de l'autre. La bénédiction témoigne alors du « oui » de Dieu à l'amour entre deux personnes qui devient alliance et projet, chemin et promesse. Tous aussi nous recevons le témoignage des Écritures qui font de l'amour fidèle d'un couple homme-femme une parabole de la fidélité de Dieu pour son peuple. Mais nous n'en tirons pas tous les mêmes conséquences : pour certains, seuls de tels couples peuvent être bénis liturgiquement, tandis que pour d'autres, la bénédiction de Dieu ne saurait être liée à l'orientation sexuelle.
- 4.2.2. Le Synode est soucieux à la fois de permettre que les couples de même sexe se sentent accueillis tels qu'ils sont et de respecter les points de vue divers qui traversent l'Église protestante unie. Il ouvre la possibilité, pour celles et ceux qui y voient une juste façon de témoigner de l'Évangile, de pratiquer une bénédiction liturgique des couples mariés de même sexe qui veulent placer leur alliance devant Dieu.

5. Coordonner nos pratiques

- 5.1. Afin de vivre pleinement la communion fraternelle, il est utile de nous donner les moyens de coordonner nos pratiques, à propos des bénédictions de couples de même sexe, aussi bien au sein des Églises locales et paroisses qu'entre elles.
- 5.2. Les bénédictions liturgiques, qui relèvent du discernement pastoral, ne peuvent pas se faire sans un dialogue en Conseil presbytéral. Si, concernant les situations concrètes, le ministre (ou la personne titulaire d'un mandat) est tenu au secret professionnel, y compris vis à vis du Conseil presbytéral, il lui faudra, à l'occasion d'une première demande et dans le souci d'exercer pleinement son ministère d'unité, s'accorder avec son Conseil sur le principe de telles bénédictions liturgiques.
- 5.3. Le Synode décide de la création d'une part d'une « Équipe d'accompagnement des bénédictions » et d'autre part d'une « Équipe liturgique pour les bénédictions ».
- 5.3.1. Équipe d'accompagnement des bénédictions :
- 5.3.1.1. Cette équipe sera composée de 5 à 7 membres nommés par le Conseil national.
- 5.3.1.2. Elle aura la responsabilité d'accompagner les Églises locales et les paroisses qui le souhaitent dans leurs réflexions et *leur décision. Elle pourra aussi proposer une intervention sur la suggestion du Conseil régional. Elle pourra être consultée par un ministre (ou une personne titulaire d'un mandat) désireux d'avoir un interlocuteur pour discerner le meilleur chemin à suivre dans telle situation concrète ; les membres de l'équipe qui interviendront alors seront soumis au secret professionnel.
- 5.3.2. Équipe liturgique pour les bénédictions :
- 5.3.2.1. Cette équipe sera composée de 5 à 7 membres nommés par le Conseil national.
- 5.3.2.2. Elle aura la responsabilité de collecter, élaborer et diffuser des supports liturgiques concernant la bénédiction des couples de même sexe à l'occasion de leur mariage. Ces éléments seront utilisables à titre temporaire, jusqu'à ce que les synodes soient saisis d'un projet de liturgie instruit par quelques années d'expérience. En attendant, toute liturgie pour une telle bénédiction sera élaborée en dialogue avec cette équipe.

6. Envoi

Le Synode exhorte les Églises locales et paroisses à exercer ainsi la liberté des enfants de Dieu, en ayant le souci les uns des autres, dans la bienveillance et la communion fraternelle.

Avec l'aide de l'Esprit saint, osons la confiance entre nous, dans la confiance au Dieu de Jésus-Christ, qui nous bénit et nous appelle à bénir !

Lettre d'Eric Perrier, pasteur missionnaire de l'EPM

Chers frères et soeurs en Christ,

Le synode national de Sète a ouvert la possibilité de bénir les couples de même sexe. Il a en même temps laissé la liberté aux pasteurs et aux paroisses de pratiquer cette bénédiction. Devant cette décision importante et grave, je tiens à préciser comment j'envisage le ministère que j'ai reçu du Seigneur.

En Jésus-Christ, je veux accueillir toute personne quelle qu'elle soit avec amour et vérité et je le ferai sans aucune différence à l'égard d'une personne homosexuelle.

Mais je ne bénirai pas un couple homosexuel car je crois profondément que c'est contraire à la volonté de notre Dieu révélée à travers la bible.

Je crois qu'il y a un amour et une profonde compassion de Dieu pour tout homme ce qui inclut les personnes qui ressentent une orientation sexuelle vers le même sexe. Cette conviction anime l'ensemble du ministère de pasteur missionnaire que j'exerce actuellement au milieu de vous.

Mais je constate un refus de la pratique homosexuelle, clairement exprimé dans le témoignage biblique, de même que le Seigneur nous a révélé sa volonté pour bien d'autres domaines de notre vie.

Je crois que l'amour de Dieu n'est pas seulement une bienveillance à notre égard mais qu'il se révèle à travers Jésus mort pour nos fautes et ressuscité pour notre justification. Cet amour nous appelle à un changement radical de vie, afin que le Seigneur puisse répandre en nous Sa vie, qu'il a décidé de partager avec nous. Ce changement de vie est le fruit de son amour, il est à la mesure de cet amour et il en révèle la vérité et la profondeur. C'est parce que le Seigneur nous aime en vérité qu'il nous appelle à ce changement et qu'il l'opère dans la vie de celui qui lui fait confiance et cela vaut pour tous sans distinction et pour moi le premier.

Je regrette donc la décision du synode. Je n'y retrouve pas l'évangile que j'ai reçu à travers les Ecritures et je ne me retrouve pas dans un évangile qui annonce un amour inconditionnel de Dieu sans mentionner la séparation de l'homme d'avec Dieu, la nécessité de la repentance, et la grâce de Dieu révélée à travers Jésus mort pour nos fautes.

Je suis inquiet de cette décision parce qu'elle est un symptôme ou pour le dire autrement la petite partie visible d'un iceberg. Au-delà de la question très spécifique de la bénédiction des couples homosexuels, elle conduit à s'interroger entre autre : sur l'autorité que nous accordons aux Ecritures, la place que nous accordons à la loi comme révélation de la volonté de Dieu, la manière de considérer l'alliance que Dieu établit avec nous et la conception que nous avons du salut à travers la foi en Jésus-Christ. Ce n'est pas rien !

Je continuerai mon ministère au milieu de vous comme je l'ai fait par le passé, avec le désir d'aider toute personne dans l'Eglise et hors de l'Eglise à recevoir et à vivre cette grâce que Dieu nous a manifestée en Jésus le Christ. Je veux le faire avec l'aide que le Seigneur m'accordera. Je m'exprimerai en toute liberté localement, régionalement et au niveau national car il ne s'agit pas moins que de la vérité de la bonne nouvelle qui est discutée ici.

Les actes des apôtres nous parlent des gens de Bérée qui, en écoutant l'apôtre Paul, examinaient chaque jour les Ecritures pour voir si ce qu'on leur disait était exact (Actes 17/11). Ils peuvent être pris pour exemple : confronté à des points de vue divers, j'encourage chacun à lire avec application la bible en se plaçant en vérité devant le Seigneur afin de discerner pour lui-même ce qui est juste, ce qui est vrai et ce qui est bon.

*Avec toute mon amitié en Christ,
Eric Perrier*



« Avec l'aide de l'Esprit saint, osons la confiance entre nous, dans la confiance au Dieu de Jésus-Christ, qui nous bénit et nous appelle à bénir ! » C'est par cette exhortation que se clôt le texte adopté par le synode. Qu'elle nous soutienne dans notre marche commune, pour être une Eglise de témoins de Jésus-Christ aujourd'hui.

Et c'est dans cet esprit que les membres du conseil presbytéral et l'équipe pastorale missionnaire sont à votre écoute pour recevoir vos réactions, craintes, joies et échanger dans un amour absolu de Jésus.